



Le coronavirus sera reconnu comme maladie professionnelle pour les soignants atteints

La CGT du CH LAVAUR a demandé au CHSCT du 20 mars que les soignants atteints soient reconnus en accident de travail et reconnus en maladie professionnelle : **Opposition du Directeur...** (Voir compte rendu sur notre site)

Heureusement qu'en quelque sorte le Ministre de la Santé nous donne raison !!!

Le ministre des solidarités et de la santé a annoncé hier soir que l'infection au COVID- 19 sera " *systématiquement et automatiquement* " reconnue comme maladie professionnelle.

"Aux soignants qui tombent malades, je le dis : le coronavirus sera systématiquement et automatiquement reconnu comme une maladie professionnelle et c'est la moindre des choses. Il n'y a aucun débat là-dessus comme il n'y aura jamais aucun débat dès lors que les mesures annoncées iront dans le sens de la plus grande protection possible de ceux qui sont sur le terrain",

Olivier VERAN Ministre de la santé

*La CGT,
votre meilleur atout !*

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr